

CONFERENCE PARLEMENTAIRE INTERNATIONALE DU COMMERCE

BUREAU PERMANENT
DE BRUXELLES

Bruxelles, ce 22 août 1928.

SECRETARIAT GENERAL :
42, RUE VILAIN XIII

ADRESSE TELEGRAPHIQUE
PARLEMENTINO-BRUXELLES

CONSTITUTION
DES
COMMISSIONS PERMANENTES

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'attirer votre bienveillante attention sur les décisions qu'a prises notre dernière assemblée plénière. Elles impliquent une suite qui ne peut rencontrer sa complète expression que dans le concert agissant des membres dispersés de notre grande institution. Les commissions permanentes, anciennes ou de formation récente, y peuvent pourvoir dans une large mesure. Encore convient-il d'assurer à leur fonctionnement des garanties hors desquelles ne se peut atteindre aucun résultat. Tout d'abord, il est indispensable, afin que nos commissions soient recrutées avec soin, que les spécialistes, appelés à y siéger, ne s'inscrivent que dans une seule commission et que, d'autre part, les suppléances éventuelles soient uniquement déterminées par la compétence et non par l'attrait d'une réunion organisée dans un lieu ou dans des conditions particulièrement agréables. Il va de soi pourtant que des membres du Conseil général peuvent se faire inscrire dans telle ou telle commission aux travaux de laquelle leurs études les ont préparés. Les parlements ou les comités désignent leurs délégués pour une durée d'une année et les confirment ensuite dans leur mandat.

La commission charbonnière, première en date, et la commission de l'émigration se composent d'un certain nombre de spécialistes. Les autres commissions se recrutent statutairement parmi tous les pays participants, à raison de deux délégués par nation.

Je viens donc vous prier de bien vouloir me faire connaître avant le 15 octobre, les noms de vos représentants au sein de chacune des commissions permanentes, ainsi que que leur adresse. A partir du 15 octobre, les commissions seront définitivement constituées; les communications seront faites à leurs membres par le bureau des commissions; aussi le Secrétariat général décline-t-il toute responsabilité à l'égard des pays qui, ayant négligé de désigner leurs représentants, ne seraient pas tenus au courant de la marche de ces travaux.

La constitution des différentes commissions nous suggère diverses remarques.

La commission du charbon reste ainsi constituée : Président : M. le sénateur DIGNEFFE (Belgique), 3, rue Paul Devaux, Liège. Membres : Sir BEDDOE REES, M. P. (Grande-Bretagne), MM. DEVÈZE, député, ancien ministre (Belgique); LE TROCQUER, député, ancien ministre (France); SILVIO CRESPI, sénateur, ancien ministre (Italie); VON RAUMER, membre du Reichstag, ancien ministre (Allemagne); SZYDLOWSKI, député, ancien ministre (Pologne).

Une résolution de cette commission, soumise à la XIV^{me} assemblée, invite le Bureau permanent à faire connaître aux gouvernements intéressés les desiderata de cette commission, notamment en matière de statistique, dont il serait désirable qu'on unifiât le schéma afin de fournir ainsi des éléments de comparabilité. L'expérience atteste pourtant que cette méthode est inopérante. Il est indispensable que les comités nationaux prennent l'initiative de ces démarches. Ce n'est que, grâce à leur autorité et à leur insistance, qu'un résultat peut être atteint. Il le peut être d'autant plus sûrement, en matière de charbon, qu'un petit nombre de pays y sont directement intéressés. Une modification du schéma des statistiques ne peut s'établir avec fruit que par le concert des Etats producteurs. Il convient donc de provoquer la réunion de techniciens appartenant à ces différents Etats.

Commission d'agriculture. — La commission d'agriculture, élargissant son cadre et l'objet de ses travaux, a composé ainsi son bureau :

Président : M. le Comte LÉON LUBIENSKI, sénateur polonais, Mazowiecka, 5, Varsovie.

Co-Présidents : M. MARCELLO SOLERI, député, ancien ministre d'Italie;

M. J. H. RICARD, ancien ministre de l'agriculture de France.

Vice-Présidents : M. ADOLPHO GORDO, sénateur brésilien;

M. JULES MAENHAUT, membre de la Chambre Belge des Représentants;

M. SLAVKO CHETCHEROV, député au Parlement Serbe, Croate et Slovène.

Conseillers agricoles : M. DE VUYST, directeur général au Ministère de l'Agriculture de Belgique, 22, avenue de l'Yser, Bruxelles;

M. DE POKA-PIVNY, ancien conseiller du ministère royal hongrois du commerce 4, place du Parlement, Budapest.

A la suggestion de M. CLÉMENTEL, sénateur, ancien ministre, et sur avis favorable de M. le comte LUBIENSKI, M. LOUIS TARDY, directeur général de la Caisse nationale de Crédit agricole (au Ministère de l'Agriculture, 5, rue Casimir Périer, à Paris), qui s'est spécialisé dans les problèmes de crédit agricole, auxquels la commission a voué principalement ses études jusqu'à présent, a été adjoint à MM. DE VUYST et de POKA-PIVNY en qualité de conseiller agricole.

En date du 13 juillet, le Secrétaire général a porté à la connaissance de Son Exc. M. DE MICHELIS, président de l'Institut d'Agriculture de Rome, la composition du bureau de la commission, en émettant l'espoir que l'élargissement de ses cadres contribue à resserrer des liens de collaboration extrêmement précieux.

En date du 31 juillet, Son Exc. DE MICHELIS a accusé réception de cet avis en formulant à son tour le vœu « que la nouvelle initiative contribuera à rendre toujours plus efficace la collaboration entre nos deux institutions », et en remerciant le Secrétaire général de l'amabilité avec laquelle il a bien voulu exprimer les sentiments cordiaux qui ont inspiré la décision de la Conférence.

On sait que la Commission d'agriculture et l'Institut International du Commerce sont représentés au sein de la Commission de coopération agricole fondée par l'Institut d'agriculture. A l'occasion de la réunion d'octobre, le Secrétaire général se rencontrera à Rome avec les principaux collaborateurs de notre commission, afin de donner, selon les décisions qui y seront prises, une nouvelle orientation aux travaux de notre importante section.

Commission de législation commerciale et des ratifications. — Ce nouvel organisme, sur lequel sont fondées de grandes espérances, s'est installé au Palais du Petit Luxembourg. M. ADOLPHE LANDRY, député, ancien ministre, ancien vice-président de la Chambre des Députés (4, avenue du Square, Villa Montmorency, Paris XVI^{me}), en a accepté la présidence.

MM. le bâtonnier HENNEBICQ (1, rue de Lausanne, Bruxelles) et CESARE TUMEDEI, avocat, membre de la Chambre des Députés (Montecitorio, Rome), l'un pour la question de transport (droit maritime, arrangements ferroviaires, navigation aérienne), l'autre pour le droit commercial, en sont les conseillers juridiques.

Le programme immédiat des travaux de ce collège se peut ainsi résumer :

Un inventaire de toutes les conventions signées et partiellement ratifiées sera dressé par les soins des conseillers juridiques. Ce travail est fait en partie par la Société des Nations. On y ajoutera, dans la mesure du possible, la raison des résistances que rencontrent ici et là diverses conventions. Sir JOHN SANDEMAN ALLEN, M. P., ainsi que M. le sénateur FRANÇOIS ont promis leurs concours dans l'élaboration de ce travail délicat.

La commission, d'accord avec l'Institut de Droit International Privé, dont le président, M. VITTORIO SCIALOJA, en un message à la Conférence, a promis le concours hautement apprécié, s'attachera à mettre au point les règles internationales relatives à la lettre de change, objet d'une littérature abondante et de projets nombreux de conventions. M. CESARE TUMEDEI réunira la documentation nécessaire qui sera publiée par les soins de la Revue des Lois de l'Institut International du Commerce.

Le Secrétaire général a porté ce programme à la connaissance de MM. HENNEBICQ et TUMEDEI, en date du 3 juillet.

Le Secrétaire général se permet de rappeler à la Commission que la XIV^{me} assemblée a fait appel à son concours pour la ratification des conventions de transport.

Commission de l'émigration. — Cette commission a pour président M. MAUNOIR, conseiller national, ancien conseiller d'Etat, bâtonnier de l'ordre des avocats de Genève, 3, rue de la Monnaie, Genève.

Elle a décidé, avec l'approbation de l'assemblée plénière, qu'elle se composerait des représentants de sept pays d'émigration et de sept pays d'immigration, en dehors du président appartenant à un pays qui n'ait pas d'intérêts trop directs en jeu.

La statistique de 1927 indiquera donc les pays auxquels un siège sera dévolu. Ce sont par ordre d'importance :

Pays d'émigration.		Pays d'immigration.	
Grande-Bretagne	153,505	Etats-Unis	331,412
Italie	136,094	Brésil	*
Allemagne	61,379	Argentine	161,548
Pologne	58,187	Canada	156,010
Espagne	43,867	France	64,325
Irlande	26,148	Belgique	12,625
Royaume des Serbes, Croates et Slovènes	21,913	Roumanie	7,964 **

Ces pays sont priés de désigner leur délégué.

La commission a exprimé le vœu que fussent réunis, par les soins du Secrétariat général, les résolutions des principales conférences antérieures d'émigration. La principale en Europe fut le Congrès d'émigration de Rome : ses résolutions ont été publiées dans le volume préparatoire de la Conférence de Rio de Janeiro (Rapport Pavia). La plus récente assemblée, qui se tint outre-mer, est celle de La Havane, dont notre Secrétariat général n'a pu se procurer encore les résolutions ni dans les chancelleries cubaines en Europe, ni à Genève.

En date du 31 juillet, un secrétaire de la Section des Bureaux internationaux de la Société des Nations, M. SCHUBERT, faisait connaître à Bruxelles qu'en ce qui concerne les vœux et résolutions adoptés par la Conférence de l'émigration de Cuba, il regrettait de nous informer que le Secrétariat ne les possédait pas.

Ces éléments de documentation appellent une remarque. S'il devait s'agir de recommander la prise en considération de telles mesures jugées nécessaires par d'autres institutions, notre commission des ratifications suffirait à la tâche. En réalité, à Rio de Janeiro, les promoteurs de cette commission avaient en vue un programme bien déterminé. S'ils ne se décident pas à le formuler, dans des vues qui ne feraient pas double emploi avec celles que préconisent déjà d'autres conférences de spécialistes, il est clair que les travaux de ce nouveau collège perdraient beaucoup de leur intérêt. Dans cette préoccupation, il semble utile au Secrétariat général de désigner préalablement des conseillers techniques comme l'ont fait les commissions de législation et d'agriculture, afin d'assurer aux études communes une excellente préparation.

* On ne possède pas de statistique pour 1927.

** L'Australie dont le total d'immigration s'élève à 67,077 occupe, d'après les statistiques de 1927, le quatrième rang dans ce tableau.

L'Allemagne, déjà citée, a, pour 1927, un total d'immigration s'élevant à 71,255.

Compte rendu de la Conférence de Versailles. — Le Secrétariat général sera en mesure de faire distribuer le compte rendu de la Conférence de Versailles vers le 15 septembre.

Congrès économique de Prague. — Le congrès économique de Prague aura lieu du 4 au 7 octobre prochain, sous les auspices de l'Union des associations pour la Société des Nations. La Conférence a décidé d'y envoyer une délégation officielle. Le Secrétariat général s'efforcera de la recruter au mieux des intérêts de notre institution.

En portant ce qui précède à votre connaissance, j'ai l'honneur de faire à votre dévouement à notre institution le plus pressant appel, afin qu'à ces diverses demandes une prompte suite soit donnée et que puisse ainsi s'organiser la coopération parlementaire avec le plus d'efficacité possible.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Engène Baie

Secrétaire général.